

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Détourner l'attention

Face aux 4 000 suppressions de postes et à ses nombreuses conséquences sur les apprentissages des élèves, le ministre Edouard Geffray a préféré, au détour d'une interview télévisée, miser sur le populisme en annonçant le début des cours à 9 heures pour les collégien·nes et les lycéen·nes. Miser tout sur la chronobiologie plutôt que sur les problèmes inhérents aux nombreuses suppressions de postes depuis le début du premier quinquennat Macron et au budget contraint alloué à l'éducation nationale, relève d'un mépris envers les personnels et les élèves. Depuis plus de 40 ans, les gouvernements qui se sont succédé, se sont cachés derrière le rythme des élèves pour supprimer des heures de classe, alors même qu'ils étaient pilotés par un budget contraint. Si la question des rythmes doit être posée, elle doit l'être dans sa complexité avec la prise en compte des nombreux paramètres qui rendent fatigables un·e élève, notamment en traitant de la question des effectifs.

D'ici la fin de l'année et dans la suite de la mobilisation du 31 mars, il est encore temps dans chaque établissement, de faire remonter les besoins qui prennent en compte la diversité des élèves, leurs conditions d'apprentissage, de refuser les suppressions de postes, la multiplication des HSA, pour enfin répondre aux inégalités grandissantes et aux enjeux de la jeunesse d'aujourd'hui. ■

Édito écrit le 4 mai 2026



ACTION

Défendre les services publics UNE PRIORITÉ

Un nouveau rapport⁽¹⁾ vient d'être publié mettant en lumière l'augmentation du nombre de noyades en 2025, notamment chez les jeunes. Des drames humains qui risquent d'augmenter avec la multiplication des canicules et le manque de moyens pour l'enseignement de la natation. L'enquête Gymnase Score 2025 du SNEP-FSU révèle que 14,5 % des collégien·nes n'ont pas accès à un enseignement de la natation, du fait du manque de piscines, et les enquêtes ministérielles confirment que 20 % des élèves ne savent pas nager à la fin de la 6^{ème}. L'enquête de la DGESCO démontre également que l'enseignement de la natation après la 6^{ème} est quasi inexistant. Le manque d'ambition pour la jeunesse et pour l'école n'a fait que dégrader les conditions d'apprentissage des élèves. Entre la baisse des moyens, le pilotage de la natation par le test du savoir-nager en sécurité en lieu et place de contenus exigeants sur plusieurs cy-

cles, aucune amélioration ne peut être envisagée alors que l'EPS est le seul lieu d'apprentissage de la natation obligatoire pour tous et toutes. Les chiffres concernant les inégalités sur le savoir-nager sont très parlants sur le nombre de non-nageur·ses en 6^{ème} en REP : 52,3 %, en REP+ : 63,9 % et hors éducation prioritaire : 31,6 %. L'école, de ce point de vue, devrait pouvoir jouer son rôle de réduction des inégalités, et si le ministère considérait vraiment le savoir-nager (et non le savoir-nager en sécurité) comme une priorité et comme un enjeu de santé publique, il mettrait des moyens spécifiques pour l'enseignement de la natation, comme il en existait il y a une quinzaine d'années. En cette fin d'année scolaire continuer de maintenir la pression pour des moyens permettant de réduire les effectifs dans les établissements scolaires est une nécessité, par exemple continuer de demander 1 prof supplémentaire en natation payé·e en HSA, ne pas céder au chantage des

“
*Les services publics
sont attaqués de
toutes parts pour ce
qu'ils représentent...*
”

chef·fes d'établissement sur le pacte, tout ceci avec 1 seul objectif, l'intérêt des élèves et du service public. Pour le SNEP-FSU cette bataille pour l'enseignement de la natation revêt un caractère plus large autour des moyens pour l'école, pour le service public d'éducation.

Les services publics sont attaqués de toutes parts pour ce qu'ils représentent : des services dans l'intérêt général de la population. Les fonctionnaires au service de ce même intérêt général

subissent eux aussi de plein fouet les coupes budgétaires et endurent au quotidien le fonctionnaire bashing. Ils font les frais de choix gouvernementaux refusant de dégelier le point d'indice et de revoir les grilles indiciaires. Leur pouvoir d'achat au regard de l'inflation diminue et aucune mesure gouvernementale n'a été prise dans le contexte pour aider les enseignant·es qui ont de nombreux frais de déplacement. La question des carrières et des salaires dans la fonction publique devrait être une question centrale, mais ce n'est absolument pas l'orientation prise par notre gouvernement. Toutes les organisations syndicales ont quitté le groupe de travail dédié aux rémunérations puisqu'aucune perspective n'était présentée.

Des mesures salariales doivent être prises urgemment, le SNEP-FSU s'inscrira dans les mobilisations à venir sur cette question. ■

(1) Santé publique France, 5 mai 2026

1ER MAI

Des cortèges fournis

par Émilie DUCRET

300 000 manifestant·es... Les travailleurs et travailleuses étaient au rendez-vous pour défendre LEUR journée, symbole du combat pour les droits sociaux et de l'histoire du mouvement syndical et social.

Nous devons rester mobilisé·es car l'offensive continue avec un projet de loi pour autoriser le travail des salarié·es des boulangeries et des fleuristes artisanaux. G. Attal et S. Lecornu, provocateurs, se sont rendus dans des boulangeries ! Sous couvert d'autoriser certaines professions à travailler ce jour-là, c'est en réalité la perspective d'en finir avec le caractère férié qui est voulu.

Pour imposer leur politique, ils sont allés jusqu'à intimider l'ex-

pression populaire à Lyon avec deux interventions musclées des forces de l'ordre qui ont matraqué des syndicalistes identifiés qui défilaient pacifiquement.

L'extrême droite agit dans le même sens de destruction des conquises sociales : à Liévin, le maire RN a interdit aux organisations syndicales de prendre la parole lors du rassemblement en hommage aux mineurs.

Nous ne les laisserons pas briser un symbole du combat pour les droits sociaux et la fraternité des travailleurs et travailleuses de tous les pays. Le 1^{er} mai permet de relever la tête, de porter des revendications pour tous et toutes, pour gagner GRAND ! ■



1ER MAI

Une première étape gagnée, la ligne d'arrivée est encore à franchir

par Coralie BENECH

La proposition de loi attaquant le caractère chômé du 1^{er} mai avait été présentée et adoptée par le sénat en 2025.

Cette PPL devenue obsessionnelle pour un certain nombre de membres de la majorité gouvernementale a été présentée dans le cadre d'une niche parlementaire. Grâce à la mobilisation syndicale et celle des partis de gauche, la Commission Mixte parlementaire, pour laquelle la majorité gouvernementale avait manœuvré, n'a pas été convoquée et le 1^{er} mai est resté chômé

pour cette année. Cependant, le gouvernement a bien l'intention de mener à terme son projet et Lecornu avait d'ores et déjà demandé aux inspecteur·rices du travail de ne pas verbaliser. Tous les discours de bon sens visant à dire que les citoyen·nes ont le droit de choisir de travailler permet une inversion des responsabilités. L'expérience vécue sur le travail du dimanche révèle que celles/ceux qui travaillent sont soumis·es à un lien de subordi-

nation avec leur patron, que le travail du dimanche figure dans les contrats de travail, que la banalisation du travail cette journée-là balaye les majorations. Les travailleur·ses ont surtout besoin de pouvoir vivre dignement. La question du pouvoir d'achat ne sera pas réglée par la suppression du caractère chômé du 1^{er} mai mais par des mesures salariales.

Le 1^{er} mai est une histoire de luttes et de conquises sociales, revenir sur son caractère chômé est une nouvelle atteinte au droit du travail. La mobilisation collective a permis un premier recul, maintenons-là pour que cette PPL soit abandonnée. ■

PPL YADAN

Ça s'en va et ça revient... ou pas !

par Benoît HUBERT

Le groupe Ensemble pour la République par la voix de Caroline Yadan avait déposé un projet de loi sur l'antisémitisme.

Le texte prévoyait une extension du délit de « provocation et d'apologie du terrorisme » en y ajoutant la notion de provocation implicite à la destruc-

tion d'un État, juridiquement très flou. Ce projet de loi devait être débattu les 16 et 17 avril pour un vote le 5 mai, mais le projet a été retiré suite à l'annonce du gouvernement de sa reprise dans

un texte qu'il porterait. Ce retrait « arrange », tellement la contestation tant politique que sociale a été forte. La commission des lois a ainsi refusé d'examiner et de débattre de la pétition que la loi a suscité et qui a recueilli plus de 700 000 signatures.

Y'a dans le traitement de ce projet de loi Yadan comme un nouveau relent de détournement de la démocratie et une odeur de volonté de passage en force si le calendrier parlementaire le permet. Le macronisme aura porté à son paroxysme le déni de démocratie, il est plus que temps de retrouver des fonctionnements qui permettent l'expression de tous et toutes et d'en finir avec cette morgue politique. ■

ADHÉSION

Qui pour défendre et étendre nos droits ? Notre syndicat !

par Émilie DUCRET

Defendre le 1^{er} mai, faire reconnaître et payer le travail de coordo, ne pas rester isolé·e face à la hiérarchie, connaître les droits pour la carrière, défendre le sport scolaire, aider à porter des propositions pour les installations, stopper le séparatisme scolaire, revendiquer les 4h d'EPS, défendre l'égalité, proposer une EPS outil d'éducation contre les stéréotypes de genre, revendiquer une école émancipatrice...

Le SNEP-FSU, c'est tout ça et même plus, grâce à la force collective !

Viens militer avec nous et propose l'adhésion à tes collègues.

RETRAITÉ·ES

DANS LE DÉBAT ET DANS L'ACTION

Par Roland ROUZEAU

Les retraité·es du SNEP-FSU sont en ce printemps 2026 dans le débat et dans l'action.

Une quinzaine d'entre nous ont participé au congrès national de GUIDEL. Christine CHAFIOL, Marie Claude BAUDELET, Jo BOULCH, Martine SOREAU et Philippe HERBERT ont pu présenter aux congressistes le fonctionnement et l'activité de notre commission nationale ainsi que les principales revendications que nous portons dans le SNEP et la FSU et les résultats de notre enquête santé.

Notre commission nationale s'est réunie les 1^{er} et 2 avril. Elle a notamment dé-

battu de la situation générale après les municipales, du dossier PSC qui préoccupe spécifiquement les retraité·es, de l'exploitation des résultats de l'enquête santé réalisée par Philippe ANDRIEUX et coordonnée par Martine SOREAU (bulletin 1040), et de la question des médias autour d'une intervention de Nils SOLARI de l'association ACRIMED (Action Critique Médias).

Le congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) à laquelle adhère le SNEP-FSU se tiendra les 19, 20 et 21 mai à PORT LEUCATE. Nos quatre

délégué·es (Michèle BUCOLON, Michel LOREAU, Philippe HERBERT et Andrée ZELEZ) y porteront nos mandats sur les 4 thèmes : protection sociale, fiscalité, fonction publique, place des retraité·es dans la société.

Dans cette même période, nous avons été présent·es dans les **journées d'action** soit spécifiques aux retraité·es comme le 2 avril centré sur le dossier santé, soit générales (8 mars, 1^{er} mai), et appelé à signer la **pétition** initiée par le Pr GRIMALDI (bulletin 1041). ■

SUPÉRIEUR

Quel avenir pour les L3 Education Motricité 25-26 ?

par Gilles RENAULT

Le concours du CAPEPS L3 2026 compte seulement 475 postes. 765 candidat·es sont admissibles. 226 seulement sont inscrit·es en L3. Comme nous le disons depuis des mois, le nombre de postes, les conditions de préparation et les possibilités de poursuite d'études de la cohorte 25-26 de L3 EM font de celle-ci une cohorte sacrifiée.

Les pouvoirs publics ne veulent pas voir la spécificité des STAPS dans cette réforme : flux important d'étudiant·es, attractivité du professorat d'EPS et faiblesse de l'offre en master hors enseignement.

Trois points retiennent toujours notre attention :

L'avenir des non-lauréat·es

Au regard du ratio du concours, on peut espérer 140 lauréat·es issu·es de L3. 4 800 candidat·es, inscrit·es en L3 et M1 très majoritairement, ont composé les 2 écrits. 5 à 6 000 étudiant·es suivent une licence EM chaque année. Avec un accès au nouveau master M2E très réduit, est-ce qu'on saisit l'ampleur de la vague d'étudiant·es sans proposition de poursuites d'études à l'université, l'an prochain ?

Les INSPE ayant choisi d'accueillir les non-lauréat·es en master

M2E ne proposent que peu de places à ce jour. Les INSPE ayant choisi de ne pas accueillir de non-lauréat·es, avec l'approbation du ministre de l'ESR, doivent ouvrir les yeux !

Le ministère de l'enseignement supérieur doit assurer le droit à la poursuite d'études, sa mission de service public !

Les fermetures de sites de formation

140 étudiant·es lauréat·es en M1 M2E réparti·es dans une trentaine d'académies, qui peut croire que les INSPE exsangues vont maintenir des sites sur tout le territoire pour 3 à 5 étudiant·es ? Les ministères doivent pourtant assumer les conséquences de la réforme au lieu de balader étudiant·es et formateur·rices.

La privatisation

L'absence de débouchés pour les non-lauréat·es ouvre encore plus la voix au privé. Celui-ci s'engouffre dans la création de masters onéreux pour non-lauréat·es et des officines de formation fleurissent sur le net.

Les étudiantes et étudiants savent compter sur le SNEP-FSU dans leur lutte pour leur droit à la poursuite d'étude. ■



CESER

Quand la démocratie sociale est attaquée !

par Polo LEMONNIER

La défense des CESER est un enjeu démocratique.

Après la remise en cause de la démocratie sociale avec la mise en œuvre de la Loi de Transformation de la Fonction Publique contre l'avis unanime des organisations syndicales, le gouvernement n'en a pas terminé. En effet, dans le cadre de sa volonté de réforme de l'État, le gouvernement a tenté de supprimer purement et simplement les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux qui sont chargés de réfléchir aux enjeux du territoire associant

organisations syndicales, patronales, Associations et les élu·es. Empêché par la riposte organisée, il n'en démord pas puisqu'il vient d'imposer le fait que les CESER seraient maintenus, mais de façon subsidiaire puisque le territoire pourrait choisir de le maintenir ou non... Nul doute qu'au vu de l'attachement à la démocratie sociale d'un certain nombre de politiques en région, les CESER seront supprimés dans de nombreux endroits. Cette décision est une décision de courte vue et pilotée par une logique

comptable visant à diminuer la charge de fonctionnement de ces instances qui pourtant jouent un rôle déterminant pour la prise de décision concernant les enjeux locaux. Oui la démocratie ça coûte et ce ne peut pas être optionnel, n'en déplaise à Macron et aux fossoyeurs de la démocratie sociale.

Exigeons partout leur maintien pour que nos voix soient portées et entendues dans ces instances ! ■



NÉGOCIATION SALARIALE

Circulez, il n'y a rien à voir !

par Polo LEMONNIER

La Fonction publique sera bel et bien encore mise à l'amende cette année puisqu'il n'est prévu aucune mesure générale sur les salaires. La valeur du point d'indice restera gelée cette année et aucune perspective de relèvement de la grille n'est envisagée. L'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte du premier rendez-vous avec le ministère de la Fonction publique. Bien évidemment, le gouvernement, le cœur sur la main, reconnaît l'engagement des agent·es au service de l'intérêt général mais il faudrait se

contenter de cette reconnaissance de façade alors que la part de fonctionnaires qui se retrouvent en dessous du SMIC est grandissante et que nos professions sont fortement dévalorisées, et ce phénomène est en accélération depuis l'arrivée de Macron au pouvoir. Cette orientation pèse lourdement sur l'attractivité de nos métiers et risque à terme de toucher aussi l'enseignement de l'éducation physique à l'image des maths.

Cette situation est inacceptable car elle est la résultante d'un refus délibéré et assumé de taxer les plus riches pour financer les solidarités collectives dont la Fonction publique est pleinement partie prenante et cela est renforcé par une farouche volonté de réarmer la France, faisant du budget de l'armée, cette année, le premier budget de l'État. Préparer la guerre ou émanciper la Jeunesse et répondre aux besoins de la population, il faut choisir.

Le 1^{er} mai a été l'occasion de porter haut la question de la revalorisation, nul doute qu'il faudra amplifier les mobilisations pour obtenir notre dû ! ■



GRED

L'illusion du sport-santé

par Éric DONATE

Quand l'activité physique devient une injonction politique.

Le rapport Stratégie Nationale Sport-Santé 2025-2030, publié en septembre 2025, affiche une volonté politique « forte » : « *inscrire durablement l'activité physique (AP) comme une composante essentielle des politiques publiques de santé, d'éducation et de cohésion sociale* ». Il dévoile 12 actions regroupées en 5 objectifs présentés comme ambitieux et exhaustifs s'adressant « à chacun, à chaque étape de la vie ».

Cette posture « volontariste » s'inscrit dans la tendance néolibérale. Les pouvoirs publics pensent la lutte contre la sédentarité comme une relation mécanique entre santé et AP. Face à la bombe à retardement sanitaire (38 000 décès attribuables chaque année au manque d'AP en France) et à son coût pharaonique (140 Milliards d'euros par an en France), l'enjeu est clair : amener chacun-e, à tous les âges de la vie, à produire de la dépense énergétique par le mouvement pour contrecarrer les effets délétères de la sédentarité. L'AP est instrumentalisée au motif de santé. Les recommandations d'AP deviennent la boussole des politiques publiques. Normées en fréquence, durée, et intensité, elles prennent le statut de posologie, et l'AP celui de médicament que chacun-e doit se responsabiliser à s'auto-administrer pour rester en bonne santé et ne pas faire peser le poids de son irresponsabilité sur la société. L'« *approche globale et continue* » concernant le « focus sur la santé mentale » est explicite : « *faire du*

mouvement un réflexe quotidien au service du mieux être ».

À l'Ecole primaire, ces mesures se traduisent notamment par des actions visant à « *consolider et amplifier la généralisation des 30' d'APQ* » en vue de « *sensibiliser 4 millions d'élèves [...] à une pratique quotidienne bénéfique pour la santé, la concentration, le bien-être et la réussite scolaire* ». Pour les collégien-nes et lycéen-nes, il s'agit notamment de « *reconstruire des parcours de pratique adaptés pour [...] les plus éloignés de l'AP* ». Pour ce faire le rapport propose entre autres de « *généraliser les tests d'aptitude physique en classe de 6^{ème} pour repérer les élèves ayant besoin d'un accompagnement spécifique et faciliter leur orientation vers des pratiques adaptées* », ou encore « *développer des sections sportives scolaires à coloration santé, accessibles à un public plus large que les sections à visée compétitive* ».

Ces mesures promeuvent à l'École, des pratiques physiques aculturelles au motif de santé, dont le *bouger* est l'expression la plus minimaliste et caricaturale. En pensant responsabiliser les individus, elles déploient une logique que l'on peut qualifier de cognitiviste déterministe : savoir qu'il faut faire, et ce qu'il faut faire suffirait à modifier les comportements ! Si l'activité humaine, éminemment complexe et sociale, échappe à ses schémas simplistes et individuels... ils s'articulent pour autant parfaitement au **détricotage des formations initiales et continues**.

En ne donnant plus les moyens de développer un réel bagage didactique autour des APSA, ils favorisent une EPS qui glisse vers des mouvements plus ou moins en appui sur les APSA pour construire la motricité, agrémenté de tâches méthodologiques et sociales. Ainsi, par exemple, malgré la centration de l'EPS au lycée sur l'enseignement de méthodes et outils pour apprendre à s'entretenir plus tard et ailleurs, la sédentarité chez nos élèves augmente, et ce de manière très déterminée selon le milieu socio économique d'origine et le genre.

Si les pouvoirs publics souhaitent vraiment augmenter l'activité physique des jeunes, elle doit être articulée à des enjeux d'égalité d'accès à la culture, de développement et d'émancipation de tous et toutes par la pratique sportive et artistique. Les plus actives restent tout de même les personnes qui ont une activité physique sportive comme l'ont d'ailleurs démontré les études sur la mobilité douce. Cet angle mort amène l'évacuation d'un traitement de fond des inégalités. Les questions économiques, sociales, de genre, de territoire, de handicap sont pourtant des déterminants majeurs dans l'accès aux pratiques comme en témoignent les écarts de pratique entre milieux favorisés et défavorisés, notamment chez les filles. Le SNEP-FSU revendique des politiques exigeantes visant à penser les conditions structurelles, humaines et matérielles du développement du sport en

France : tissus associatif, installations sportives, éducateur-rices, volume horaire du service public de l'EPS, du sport scolaire, formations des enseignant-es... autant d'éléments permettant de créer les conditions de pérennisation à l'adolescence des pratiques sportives et artistiques.

Le SNEP-FSU porte le mandat des 4h d'EPS pour tous et toutes, adossé à des savoirs exigeants

autour de la culture des APSA : remettons au cœur l'étude de la culture comme formidable moteur de progrès humain ici et maintenant, comme terrain de socialisation, comme source de plaisir, qui sont les moteurs les plus puissants à l'engagement dans une pratique sportive de long terme ! ■



SOIRÉE DE L'EPS N°5

Toutes Sportives

par Claire SACKPEY

Si la notion d'égalité englobe aussi les inégalités sociales, cette soirée sera plus précisément consacrée aux inégalités filles/garçons. Didacticien-nes, praticien-nes, chercheur-euses et scientifiques se réunissent pour partager leurs regards sur les inégalités persistantes dans nos cours. Au programme : la gestion mixte des groupes, les menstruations en cours d'EPS, les obstacles pro-

fessionnels rencontrés par les enseignant-es, et bien d'autres réalités souvent passées sous silence.

Françoise Davisse sera également présente pour présenter son film : *Laisse pas ton corps aux vestiaires*. Un documentaire essentiel sur la construction des filles à l'école.

Ne manquez pas cette dernière soirée de l'année, venez nombreuses et nombreux ! ■



INTERVIEW

Le sport, zone d'impunité ?

par Bruno CREMONESI



Rencontre avec Mejdaline Mhiri Journaliste sportive, elle anime l'émission mensuelle « Ça Ira » sur la chaîne Twitch de L'Humanité, où elle intervient comme chroniqueuse. Elle vient de publier avec Clothilde Le Coz « La Zone d'impunité », chez Hugo Publishing, sur les violences sexuelles dans le sport féminin.

Bruno CREMONESI : Le monde du sport a-t-il pris conscience des VSS ?

Mejdaline Mhiri : Le milieu sportif a en partie pris conscience des violences sexistes et sexuelles en son sein, notamment depuis la vague #MeToo en 2017 qui a contribué à libérer l'écoute et la parole. Aujourd'hui, ces violences ne peuvent plus être ignorées tant les témoignages sont nombreux, réguliers. Toutefois, cette prise de conscience reste incomplète et parfois superficielle, particulièrement à travers le prisme médiatique. En fait, la compréhension de l'existence de

violences sexuelles dans le sport est fragilisée lorsque des athlètes célèbres sont mis en cause. Dans *La Zone d'impunité* nous soulignons que leur statut, leur popularité, leur talent constituent des barrières à l'acceptation de leur implication dans des affaires de violences sexuelles. Ainsi, dans la couverture médiatique de ces violences, on observe des mécanismes de minimisation, de relativisation qui visent à préserver l'image du sport et de ses figures. On peut dire que le sujet des VSS est identifié mais qu'il est encore difficilement assumé dans toute sa réalité, ce qui contribue à maintenir une forme d'impunité.

B.C. : En quoi le choix des mots dans le journalisme légitime-t-il un système ?

M. M. : Ces choix s'avèrent déterminants car ils influencent directement la manière dont les faits sont perçus par le grand public. L'usage d'expressions floues, comme « geste déplacé » ou « scandale extra-sportif », tend à minimiser la gravité des violences et à éviter de les nommer clairement. Ce travail sémantique n'est pas neutre : il participe à banaliser les faits et à déresponsabiliser les agresseurs. En parallèle, les médias accordent souvent une place majeure au récit de l'ath-

“

Ne pas nommer précisément les violences revient en partie à les nier...”

lète accusé, en insistant sur sa carrière ou ses souffrances, ce qui peut susciter de l'empathie à son égard. À l'inverse, la parole des victimes est souvent moins visible ou mise en doute. Les mots contribuent à structurer un récit qui invisibilise les rapports de domination et participe à la reproduction du système. Ne pas nommer précisément les violences revient en partie à les nier.

B.C. : Pourquoi le sport est-il un espace de lutte nécessaire ?

M. M. : Parce qu'il reflète et amplifie les inégalités présentes dans la société, notamment les rapports de domination masculine. Les violences qui s'y produisent ne sont pas isolées, mais s'inscrivent dans un système patriarcal plus large. Or, le sport occupe une place centrale dans l'espace public : les athlètes sont des figures

influentes et les compétitions participent à la construction des imaginaires collectifs. Agir dans ce domaine permettrait d'avoir un impact au-delà du seul cadre sportif.

De plus, les femmes y sont marginalisées depuis bien trop longtemps, tant dans la pratique que dans la médiatisation ou dans les instances de pouvoir. Les luttes féministes y sont donc indispensables pour transformer les structures, faire évoluer les mentalités et promouvoir un sport réellement accessible à tous et toutes. ■



CENTRE EPS & SOCIÉTÉ

« Égalité », ContrePied à paraître en mai

par Bruno CREMONESI

Pour la troisième fois, ContrePied met le focus sur l'égalité de genre tout en gardant sa ligne directrice de lutte contre toutes les formes d'inégalités. L'enjeu est une éducation qui vise l'émancipation des garçons et des filles, sans nier leurs différences, mais sans non plus les essentialiser. La revue défend une école et une EPS qui crée du commun, pour faire vivre un « apprendre ensemble » ancré dans la culture physique et

artistique. L'ensemble de ce numéro est porté par un projet de société plus mixte, avec moins d'exclusion, de concurrence et de violences et plus d'égalité réelle, plus de fraternité et de sororité. ContrePied, à son habitude, propose des regards croisés de chercheur-euses et de praticien-nés. À lire et à partager... ■



EPSILIADES 2.0

Un évènement à Bobigny et en France

par Bruno CREMONESI

Du 19 au 21 novembre 2026, à l'université Sorbonne Paris Nord – Campus de Bobigny, vont se dérouler les Epsiliades 2.0. Dans le même temps, plusieurs collectifs académiques du SNEP-FSU ont programmé des Epsiliades territoriales. Une partie du programme national sera ainsi retransmise en direct dans des académies.

Les Epsiliades 2.0 à Bobigny, ce sont au total **16 tables rondes** organisées sur 4 thèmes : EPS, École, Sport et Métier. Ce sont aussi des pratiques physiques et artistiques puisque seront proposés 4 pratiques commentées et de nombreux comptes-rendus de pratiques. Pendant les pratiques commentées, des participant-es auront la possibilité de pratiquer des APSA ou de les observer.

En effet, pendant que certain-es pratiqueront, un-e deuxième intervenant-e commentera les choix réalisés par l'enseignant-e qui mène la séance.

Les inscriptions seront ouvertes dès la mi-mai. ■

AUDIENCE

L'orientation de l'EPS en question

par Fabrice ALLAIN

Le SNEP-FSU a été reçu au ministère de l'Éducation nationale par Thomas Leroux, directeur de cabinet, et Sylvie Thirard, directrice adjointe du cabinet, le jeudi 16 avril.

Le SNEP-FSU a exposé les enjeux actuels de définition de la discipline et les dangers que les différents dispositifs (tests, 2h de sport, APQ) mis en place par le ministère représentent pour l'orientation et la définition de l'Éducation physique et sportive ainsi que pour les apprentissages des élèves.

La politique interministérielle (Éducation nationale, Jeunesse et sport) montre actuellement une cohérence d'ensemble inquiétante pour la discipline et sa fonction au sein de l'École. Les

tests en 6^{ème}, s'ils ne sont pas généralisés à l'heure actuelle, prennent une place importante dans la cohérence d'ensemble qui pilote la définition de la discipline. La santé physique accapare les finalités en établissant des groupes « à besoins » séparés des autres. Nous pouvons craindre que le dispositif des 2h de sport s'appuie sur ces tests pour constituer des groupes en forme de « remédiation » ou « d'accompagnement » pour les élèves identifiés en difficulté. C'est faire fi de la fonction de l'école et des mécanismes d'apprentissage. Le regroupement d'élèves de même profil ne

fonctionne pas, l'échec cuisant du choc des savoirs est encore suffisamment récent pour nous le rappeler. Par ailleurs, la question du sens des apprentissages doit être posée au centre des débats. Face à un gouvernement qui souhaite cocher la case santé à court terme, nous opposons des apprentissages construits sur le sens donc le plaisir, afin de structurer des habitus de pratiques pour la vie adulte.

Par ailleurs, le SNEP-FSU a rappelé le glissement vers moins de pratique que provoquent les certifications au lycée et la place



trop importante occupée par les compétences méthodologiques et sociales. La répartition des points (12 points motricité et 8 points compétences méthodologiques et sociales) favorise par ailleurs les élèves scolaires et accentue les inégalités de pratique.

Le SNEP-FSU a rappelé la nécessité de revoir les groupements d'APSA dans les programmes et d'abandonner les champs d'activités qui participent d'un brouillage des apprentissages visés.

Contrairement aux orientations principalement sanitaires prises par ces dispositifs et qui répondent toutes de la « Stratégie nationale sport santé 2025 2030 » (document interministériel, mise à jour janvier 2026), le SNEP-FSU met en avant l'appropriation d'objets culturels significatifs, les APSA, par l'apprentissage des techniques. ■



SPORT SCOLAIRE

Nouveau contrôle de l'UNSS par la cour des comptes

par Nathalie FRANÇOIS

Le SNEP-FSU a été auditionné par la Cour des comptes le 10 avril dernier.

Sans surprise, le serpent de mer du coût des forfaits AS des enseignants d'EPS a été pointé par nos interlocutrices et il a fallu l'expliquer et le relativiser fortement. La cour des comptes s'interroge sur le public accueilli parce que la prise en compte des élèves les plus éloignés de la pratique leur paraît insuffisamment mise en avant... En d'autres mots, l'UNSS et les AS ne bénéficieraient qu'aux élèves déjà sportifs-ves. Et cela questionne les relations et la position vis-à-vis des pratiques extrascolaires. Et peu importe que nous ayons développé les autres aspects positifs sur la prise

de responsabilité et l'engagement des élèves dans la vie associative.

Le décrochage des filles mais surtout le manque d'accroche dès l'école primaire a été souligné. Point positif, l'augmentation des horaires d'EPS à tous les niveaux de la scolarité pourrait être une proposition retenue. Mais les 2h de sport au collège leur apparaissent comme « la » solution pour permettre d'agir sur la condition physique des élèves. Les exigences culturelles sont bien loin de leurs soucis.

Quant à la gouvernance, la présidence de l'UNSS par le ministre et celle des AS par les chef-fes d'éta-

blissement reste en question, le mode sui generis interpellant toujours autant la cour des comptes.

La parution du rapport est prévue en fin d'année 2026. Il y a fort à parier que ce rapport sera une nouvelle fois à charge contre l'UNSS telle que nous la connaissons. De nouvelles luttes nous attendent et nous pourrions compter sur le soutien de toute la profession. En effet, 82,5 % des collègues ayant répondu au questionnaire « observatoire de l'EPS » du SNEP-FSU ont déclaré que le sport scolaire était un élément dynamisant et très important de leur métier. ■

2H DE SPORT SUPPLÉMENTAIRES AU COLLÈGE

La pérennité de l'inconséquence

par Benoit HUBERT

Deux groupes de travail ont été réunis au ministère des sports dans l'objectif de relancer les 2 heures de sport au collège.

Sur la base d'un bilan partial avec un manque de critères précis, des discussions ont été ouvertes entre différents acteurs : ministère des sports, de l'Éducation, UNSS, DRAJES, SNPDEN, SNEP... Deux visions s'y sont confrontées entre celles et ceux qui contestent la pertinence du dispositif et interrogent son intérêt (UNSS, SNPDEN, SNEP) et le ministère des sports missionné pour relancer le processus. À y regarder avec un peu de distance, on voit que l'intérêt qui y est porté réside dans son existence face à

l'absence totale de politique sportive pour tous et toutes...

Une nouvelle phase basée sur le péricolaire se développera à la rentrée prochaine sur laquelle il nous faudra être vigilant et critique. Si on veut toucher l'ensemble de la jeunesse, une seule solution, augmenter les horaires d'EPS !

“Le problème n'est pas de se tromper mais de persévérer dans l'erreur en la reconduisant, une fois qu'on a pu tirer les leçons de l'Histoire.”
Jean-François Revel ■



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Affirmer un rapport de force

par Polo LEMONNIER & Alain DE CARLO

Les prochaines élections professionnelles (EP), qui ont lieu tous les 4 ans, dans la Fonction Publique (FP), se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026.

Elles détermineront la représentativité et le nombre d'élu·es dans les instances de l'Éducation Nationale et de la FP (CSA ministériel, académiques et départementaux, FSSS CT, commissions administratives paritaires, conseil commun de la FP...).

Le SNEP et la FSU portent des revendications fortes pour améliorer les Services Publics (SP) et l'École, la situation des personnels (salaires, retraites...) et les conditions de travail (équipements, effectifs par classe...).

Des enjeux pour les Services Publics

Le recul du vote aux élections politiques marque un manque de confiance. Il ne faudrait pas que cela se développe aux EP. Au contraire, à la veille de l'élection présidentielle, les résultats seront particulièrement scrutés en termes de taux de participation et de représentativité des organisations syndicales. En 2022, FO (17,8 %) est arrivé en tête de peu devant la FSU (17,1 %), l'UNSA (16,4 %), la CFDT (13,3 %), la CGT (11,0 %), les autres organisations faisant moins de 10 %. Redonner à la FSU sa première place à la Fonction Publique d'État, c'est affirmer le besoin de SP au service de l'intérêt général, avec des métiers et des personnels revalorisés, pour une école émancipatrice et démocratique. Votez FSU c'est soutenir un syndicalisme offensif qui combat toutes les discriminations.

L'enjeu de la participation.

Pour imposer un rapport de force, le nombre est indispensable. La participation du plus grand nombre est incontournable. Quel que soit le statut (AED, AESH, prof, agent·e, CPE, administratif, AS, infirmière... titulaire ou contractuel·le), tout le monde doit être mobilisé pour donner de la voix et peser dans le rapport de force.

S'organiser dans chaque établissement pour viser 100 % de votant·es !

Pour permettre un vote massif, nous déployons des « correspondant·es FSU » dans chaque établissement. Nous vous invitons à prendre contact avec votre section locale du SNEP-FSU si vous souhaitez aider à faire vivre la démocratie sociale dans votre établissement, pour permettre à chacun·e de s'exprimer en soutien à la FSU qui agit au quotidien pour les personnels et le SP.

Faisons des EP une mobilisation d'ampleur pour montrer que les agent·es de la Fonction Publique exigent avec la FSU l'amélioration des Services Publics, des conditions de travail et la reconnaissance de leur engagement ! ■



Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026



PROJET DE DÉCRET ASA

8 avril, 29 avril, c'est toujours NON !

par Émilie JANKOWIAK, Lucile GRÈS

Les organisations syndicales ont exprimé unanimement leur rejet du projet de décret sur les autorisations spéciales d'absence (ASA), présenté à deux reprises en réunions plénières du Conseil Commun de la Fonction Publique les 8 et 29 avril.

Pourquoi ce « NON » ?

Parce que ce texte remet en cause des droits existants, piétine le dialogue social et écarte des propositions convergentes des OS visant à mieux protéger les agent·es face à des situations de vie essentielles : deuil, garde d'enfant, handicap, PMA, adoption ou grossesse.

Malgré quelques ajustements obtenus sous la pression syndicale, notamment de la FSU, le gouvernement persiste dans une logique de recul des droits et de passage en force.

En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ce projet risque d'aggraver les inégalités, comme l'ont déjà fait d'autres mesures telles que le jour de carence ou la baisse de rémunération de 10 % en cas d'arrêt maladie. Désormais, certaines autorisations d'absences seraient soumises aux « nécessités de service », ouvrant la voie à des décisions arbitraires au niveau local, notamment pour des événements tels que grossesse, enfant malade, mariage ou PACS.

C'est pourtant l'inverse qu'il faudrait faire.

Le SNEP-FSU rappelle l'urgence de consolider l'existant et d'aller au-delà en créant de nouveaux droits (congé hormonal, santé), en conciliant mieux vie professionnelle et vie personnelle, en luttant contre les violences sexistes et sexuelles et en garantissant l'égalité salariale. Dans ces domaines beaucoup d'intentions, peu d'actions.

Réduire les droits tout en prétendant les défendre : une entourloupe de plus de ce gouvernement ! ■

JEUNESSE & SPORTS

Les violences dans le sport

par Gwenaëlle NATTER

Le ministère chargé des sports publie le bilan de Signal-Sports, la cellule nationale de traitement des violences dans le sport.

En 2025, 872 signalements ont entraîné l'ouverture d'une enquête administrative et 1,4 million de contrôles de l'honorabilité des bénévoles ont été réalisés, permettant d'écarter 981 personnes des fonctions d'encadrant. Pour la ministre J&S (Marina Ferrari), ces chiffres - en forte augmentation - sont certes alarmants, mais ils montrent que la parole se libère, que le dispositif fonctionne et que les lignes bougent.

Qui sont les personnels mobilisés sur cette mission ? En raison du manque d'inspecteur-rices J&S dans la plupart des services (SDJES), ce sont souvent les professeur-es de sport ! En choisissant des études STAPS ou la filière de formation J&S, quel-le collègue aurait pu imaginer qu'il-elle serait amené-e à contrôler le casier judiciaire d'intervenant-es dans le sport (bénévoles comme salarié-es), mener des enquêtes administratives, auditionner des victimes de violences présumées et des mis en cause ? Le tout sans

formation spécifique (faute de crédits permettant aux personnels J&S de se former depuis leur arrivée à l'Éducation Nationale) et sans accompagnement psychologique...

Pour le SNEP-FSU, la lutte contre les violences dans le sport doit

être une priorité et les personnels J&S peuvent tous-tes contribuer à cette politique publique, mais chacun-e à sa place et dans le respect des statuts. ■



EXTRÊME DROITE

RN, la normalisation continue !

par Polo LEMONNIER

L'opération de normalisation/banalisation du RN et de l'extrême droite est toujours à l'œuvre et se développe.

Pour preuve, début avril Marine Le Pen a été invitée par des patrons du CAC 40 (B. Arnault de LVMH, Pouyanné de Total, le fils de Bolloré... puis Bardella a été reçu par le MEDEF en vue de présenter le projet économique du RN pour la présidentielle. Le RN se revendique un parti comme les autres, pourtant ce parti reste bel et bien un parti

fasciste. La récente élection aux municipales de certains maires RN ne laisse aucun doute sur le projet et la gouvernance. À Liévin, le maire interdit aux organisations syndicales de mener leur traditionnelle commémoration du 1^{er} mai en hommage aux mineurs décédés au fond de la mine le 1^{er} mai 1974. À Carcassonne, le maire menace de retirer les locaux syndicaux

à la CGT et la FSU parce que ces organisations syndicales ont manifesté leur opposition à son élection.

Non, le RN et l'extrême droite ne sont pas des partis comme les autres, ils restent des partis autoritaires qui préfèrent le monde des affaires à la classe ouvrière. ■

INTERNATIONAL

Un impérialisme débridé et sans limite !

par Polo LEMONNIER

Poutine continue sa guerre contre l'Ukraine aux portes de l'Europe. Trump poursuit sa politique guerrière en Iran, après avoir mis sous cloche le Venezuela et menaçant Cuba, générant une forte instabilité au moyen orient avec des effets durables sur les prix de l'énergie et par ricochet qui pèsent lourdement sur les porte-monnaie..

Netanyahu s'est joint à Trump pour porter le fer contre l'Iran et en profite pour régler ses comptes avec le Liban faisant de nombreuses victimes. Il continue de mener son génocide à Gaza en maintenant un blocus mortifère touchant les civils et notamment les femmes et les enfants. Face à cette situation, la solidarité s'organise autour de la Flottille pour briser le blocus,

mais le gouvernement Israélien a une fois de plus arraisonné les bateaux de la flottille et ses militant-es dans les eaux internationales.

L'ONU et le droit international sont bafoués, la communauté internationale et notamment la France reste muette. Il est grand temps de mettre un stop aux faiseurs de guerre ! ■



FILM

Laisse pas ton corps au vestiaire ! Un film à ne pas louper

Des centaines de spectateur-rices ont déjà pu visionner le film de Françoise DAVISSE et Jean-Philippe URBACH à Ivry, St Etienne, Briançon, Massy, Agen, Nancy, Rodez, Paris, Caen, Auterive, Chambéry, Bonneuil, Vichy, Brest, St Briec, Vannes, Tours, Lille, Perpignan...

À destination du grand public, ce film s'éloigne des caricatures pour laisser place à la mise en œuvre du sport à l'école comme espace de lutte contre les inégalités, les discriminations entre les garçons et les filles. ■

Projections à venir :

Cinéma le Travelling à Agde (34) le 19 mai
Cinéma le Rocher à la Garde (83) le 28 mai
Cinéma l'Alhambra à Marseille (13) le 29 mai
Cinéma Arcel à Corbeil-Essonnes (91) le 9 juin

